SCoT GRAND DOUAISIS
Territoire d'excellence environnementale énergétique

COMITÉ SYNDICAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical

Point 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat
2.1_Désignation d'un référent déontologue

Point 3 : Finances
3.1_Délibération modificative des chapitres 040 et 042

Point 4 : Mise en oeuvre du SCoT
4.1_Information sur l'avis rendu sur la révision allégée du PLU de Cuincy
4.2_Information sur l'avis rendu sur le projet de PLU révisé de Cuincy
4.3_Avis rendu sur le projet de SRADDET Hauts-de-France modifié
4.4_Information sur la modification simplifiée du SCoT du Grand Douaisis
4.5_Information sur les avis rendus sur les autorisations d'urbanisme

Point 5 : Mise en œuvre de la dynamique Climat
5.1_Information sur l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial
5.2_Information sur l'expérimentation sobriété et urbanisme commercial

Point 6 : Energie
6.1_CCRt – Information sur la demande de subvention de la ville de Douai pour un projet de solaire thermique
6.2_Information sur l'organisation d'un doublon d'ateliers de détection de synergie inter-entreprises

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_24_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 21 Septembre 2026

Date de la convocation : 14 Septembre 2026
Quorum : 31
Pouvoirs : 4

Nombre de membres en exercice : 61
Présents : 49
Excusés et absents : 8

Le Comité Syndical du 21 septembre régulièrement convoqué par courriels et courriers du14 septembre s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Franck RIVIERE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (29) M. Marc BAILLEZ M Yvon BURY Mme Maryse CARLIER M Didier DELILLE M Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS M. Abdallah MOHAMMED M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Éric SILVAIN M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Bruno VANDEVILLE M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (14) M Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M Sébastien GEIRNAERT M. Éric GOUY M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS M. Éric SOQUET M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (5) M. Rémi BOLDO M. Frédéric ROTOLO M. David CHEVALIER M. Emmanuel LASSON M. David BATTIAU	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Didier FLEURQUIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) M. Michel VENUTI a donné pouvoir à M. Laurent KUMOREK	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) M. Xavier BARTOSZEK a donné pouvoir à M. Claude MERLY Mme Maryse PAYEN a donné pouvoir à Mme Catherine VANDEWALLE Mme Jean ROMAIN a donné pouvoir à M. Jérôme MATUSZEWSKI
DELEGUES EXCUSES (5) Mme Caroline BIENCOURT Mme Virginie GUBBA Mme Nadine MORTELETTE M. Brahim NOUI M. Xavier THIERRY	DELEGUES EXCUSES (3) M. Philippe LECOCQ M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Chloé BECU, Antoine BLAS, Catherine CADIX, Kylian CHOUCHAOUI, Stéphanie DEPLANQUE, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Thomas PLAISANT, Luis Miguel SANCHEZ et Sophie WANHAM.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_24_2026-DE

Objet : Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2026 – régularisation des crédits relatifs aux amortissements

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.5211-1 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération du Comité Syndical portant adoption du budget primitif 2026 ;
Vu les courriels du Service de Gestion Comptable de Douai des 6 juillet et 10 août 2026 signalant une insuffisance de crédits sur les chapitres d'ordre 040 et 042 ;

Considérant que le budget primitif 2026 a ouvert 270 000 € au titre des dotations aux amortissements, en dépenses de la section de fonctionnement comme, en contrepartie, en recettes de la section d'investissement ;
Considérant que la prise en charge des amortissements de l'exercice s'établit à 293 300 €, soit une insuffisance de crédits de 23 300 € sur ces deux chapitres, que seule une décision modificative de l'organe délibérant permet de régulariser et qui, à défaut, ferait obstacle à l'édition du compte financier unique en fin d'exercice ;
Considérant que cet ajustement, purement comptable et gagé sur le virement entre sections, est sans incidence sur les dépenses réelles du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis ni sur le montant total de chacune des deux sections ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 votants : 50 présents et 3 pouvoirs),

DÉCIDE d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2026 selon la ventilation suivante :
Section de fonctionnement – dépenses : chapitre 042, article 6811 « dotations aux amortissements » :

+ 23 300 € (270 000,00 € → 293 300 €) ;

Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : – 23 300 € *(1 300 583,91 € → 1 277 283,91 €)* ;

Section d'investissement – recettes : chapitre 040, compte 28 « amortissements » : + 23 300 € *(270 000,00 € → 293 300 €)* ; chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : – 23 300 € *(1 300 583,91 € → 1 277 283,91 €) ;*

DIT que les totaux des sections demeurent inchangés, soit 2 732 098,91 € en fonctionnement et 1 575 583,91 € en investissement ;

AUTORISE le Président à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Douai, le 21 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,

SYNDICAT MIXTE SCOT DU DOUAISIS

Laurent DUMORTIER

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_25_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 21 Septembre 2026

Date de la convocation : 14 Septembre 2026
Quorum : 31
Pouvoirs : 4

Nombre de membres en exercice : 61
Présents : 49
Excusés et absents : 8

Le Comité Syndical du 21 septembre régulièrement convoqué par courriels et courriers du14 septembre s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Franck RIVIERE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (29) M. Marc BAILLEZ M Yvon BURY Mme Maryse CARLIER M Didier DELILLE M Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAES M. Abdallah MOHAMMED M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Éric SILVAIN M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Bruno VANDEVILLE M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (14) M Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M Sébastien GEIRNAERT M. Éric GOUY M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS M. Éric SOQUET M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (5) M. Rémi BOLDO M. Frédéric ROTOLO M. David CHEVALIER M. Emmanuel LASSON M. David BATTIAU	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Didier FLEURQUIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) M. Michel VENUTI a donné pouvoir à M. Laurent KUMOREK	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) M. Xavier BARTOSZEK a donné pouvoir à M. Claude MERLY Mme Maryse PAYEN a donné pouvoir à Mme Catherine VANDEWALLE Mme Jean ROMAIN a donné pouvoir à M. Jérôme MATUSZEWSKI
DELEGUES EXCUSES (5) Mme Caroline BIENCOURT Mme Virginie GUBBA Mme Nadine MORTELETTE M. Brahim NOUI M. Xavier THIERRY	DELEGUES EXCUSES (3) M. Philippe LECOCQ M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Chloé BECU, Antoine BLAS, Catherine CADIX, Kylian CHOUCHAOUI, Stéphanie DELPLANQUE, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Thomas PLAISANT, Luis Miguel SANCHEZ et Sophie WANHAM.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_25_2026-DE

Objet : Avis sur le SRADDET modifié n°3

Monsieur le Président expose
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au SRADDET ;
Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Vu la délibération n°2020-00689 en date du 30 juin 2020 du conseil régional adoptant le projet du SRADDET ;
Vu l'arrêté préfectoral du 04 août 2020 portant approbation du SRADDET ;
Vu la délibération n°2022.00332 du Conseil régional du 23 juin 2022 engageant la démarche de modification du SRADDET des Hauts-de-France ;
Vu la délibération n°2024.01525 du Conseil régional du 21 novembre 2024 adoptant le projet de SRADDET modifié ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2024 portant approbation du SRADDET modifié ;
Vu la délibération n°2025.00524 du Conseil Régional engageant une deuxième démarche de modification du SRADDET permettant d'intégrer les projets d'envergure régionale dans l'enveloppe de solidarité régionale du volet gestion économe de l'espace, et modalités de la concertation publique relative à cette procédure ;
Vu la délibération n°2025.01687 du 11 décembre 2025 relative à l'adoption de la deuxième modification du SRADDET ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 portant approbation de la deuxième modification du SRADDET ;
Vu la délibération n°2026.00397 du Conseil Régional engageant une troisième procédure de modification du SRADDET concernant la règle générale n°14 du fascicule, relative à l'enveloppe de solidarité régionale du volet gestion économe de l'espace ;
Vu la délibération du 17 décembre 2019 approuvant le Schéma de COhérence Territoriale du Grand Douaisis révisé comprenant un DAAC ;
Vu la délibération du 15 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis ;
Vu la délibération du 22 juin 2026 du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis portant candidature à l'appel à projet n°2 « demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France ».

Dans le cadre de la troisième procédure de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région Hauts-de-France sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCoT sur les modifications apportées à la règle générale 14 du fascicule « Les SCOT/PLUI/PLU/carte communale traduisent l'objectif régional de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », relatives à :

- L'ajustement de la liste des projets d'envergure régionale (PER) issue de l'appel à projet 2025 (suppression de deux projets et correction de la mesure pour deux autres) ;
- L'ajout de projets qualifiés de PER suite à l'appel à projet de 2026 ;
- La modification des modalités de sélection des PER à partir de 2027.

Le projet de SRADDET modifié a été reçu au SCOT GRAND DOUAISIS le 31 juillet 2026. Le SCOT GRAND DOUAISIS doit émettre un avis sur les modifications apportées au SRADDET au plus tard le 28 octobre 2026.

Concernant l'ajustement de la liste des projets d'envergure régionale issue de l'appel à projet 2025, le SCOT GRAND DOUAISIS n'a pas d'observation à formuler sur cette évolution du SRADDET qui contribue à une gestion dynamique de l'enveloppe foncière dédiée aux PER.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_25_2026-DE

S'agissant de l'ajout de 31 projets qualifiés de PER suite à l'appel à projet de 2026, le SCOT GRAND DOUAISIS sollicite le Conseil Régional afin que la liste complémentaire des 11 projets à classer en PER en cas de diminution de l'enveloppe foncière dédiée aux PER mobilisée par les territoires (déprogrammation, évolution du périmètre de projet...) ou d'évolution législative puisse être intégrée dans la règle générale n°14 du fascicule du SRADDET afin d'être opposable aux documents de planification de rangs inférieurs et qu'il soit précisé que les projets figurant sur cette liste sont classés par ordre de priorité pour le classement en PER.

Enfin, pour les modifications apportées aux modalités de sélection des PER à partir de 2027, le SCOT GRAND DOUAISIS sollicite le Conseil Régional afin de préciser, les modalités de suivi des projets classés en PER, l'association des structures porteuses de SCoT ou encore la procédure à suivre pour solliciter le classement d'un projet compte tenu de la suppression des appels à projet.

L'analyse est jointe en annexe de la présente délibération.

Sur la base de la présentation de cette analyse.

Le Comité Syndical décide de formuler un AVIS FAVORABLE sur le SRADDET modifié sous réserves de compléter la règle 14 du fascicule avec la liste complémentaire des projets susceptibles d'être classés en PER en cas de déprogrammation ou d'évolution du périmètre de ceux listés dans le SRADDET, de classer par ordre de priorité les projets de cette liste et de préciser les modalités de suivi de la mise en œuvre des projets classés en PER à partir de 2027.

Fait à Douai, le 21 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Président du SCOT Grand Douaisis,

SYNDICAT MIXTE SCOT DU DOUAISIS

Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-255902850-20260921-CS_25_2026-DE